

Délibération n° 20260609-014

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 juin 2026

Objet : MISE À JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Yves
NEDELLEC

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 144
Présents : 84
Pouvoir : 9
Votants : 93

Pour : 83
Contre : 1 – Thomas
Freddy
Abstention : 8 – Boucheix
Patrick ; Grenet Daniel ;
Clignac Jean-Louis -
Procuration à Malinaud
Hugues ; Malinaud Hugues
; Martin Isidro ; Rebeyre
Sabine ; De Guerines
Bertrand ; Giral Thomas
Ne prend pas part au
vote : 1 – Lacquit
Véronique

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

16 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle des Fêtes de Chanonat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires et suppléants ayant pouvoir :

Bouchet Hervé ; Pinte Emmanuel ; Genteuil Bruno ; Grasset Lydia ; Labussiere Jean-Marc ; Boucheix Patrick ; Friteyre Lilian ; Mulle Kévin ; Héritier Roland ; Mongheal Jean-Luc ; Rossignol Dominique ; Bourdouleix Roger ; Ruel Pierre-Michel ; Faure Philippe ; Nedellec Jean-Yves ; De Montety Louis ; Lacipiere Stéphanie ; Vatin Thierry ; Planeix Frédéric ; Solvignon Yves ; Morin Sébastien ; Pontrucher Bruno ; Grenet Daniel ; Channele Pierre ; Guittard Antoine ; Pomerol Christel ; Peny Mathieu Malinaud Hugues ; Leroy Anthony ; Royet Céline ; Barrasson Bernard ; Lopez Argimiro ; Médard François ; Lardans Jacques ; Chambonet Olivier ; Planeix Yvon ; Bonnet Grégory ; Amadiou Jocelyn ; Savy Philippe ; Lopez Bruno ; Cailloux Luc ; Picard Loïc ; Dugat Jacques ; Jarlier Dominique ; Chassagne Nathan ; Girard Jean-Baptiste ; Millet Arnaud ; Thomas Freddy ; Gay Lionel ; Servier Pascal ; Durand Jean-Paul ; Goubeyre Bernard ; Fleury Alexandre ; Souchal Catherine ; Meunier Gautier ; Brun Éric ; Lacquit Véronique ; Calchera Éric ; Descollonges Maxim ; Coutadeur Patricia ; Abelard Nathalie ; Combes Didier ; Deat Dominique ; Barillet Christophe ; Carette Johan ; Tillié Antoine ; Chansard Gérard ; Saux Marion ; Guillaume Stéphane ; Giral Thomas ; Manresa Jean-Luc ; Béal Sandrine ; Bodinat Louis-Emmanuel ; Roux Francis ; Donnat Nicolas ; Niay Edwige ; Coudun Laurent ; Archeny Danièle ; Fruchart Jean-Luc ; Martin Isidro ; Rebeyre Sabine ; Martel Daniel ; De Guerines Bertrand ; Epinat Paul

Pouvoirs :

Tourlonias Vincent - Procuracy à Pinte Emmanuel
Pillon Stéphane - Procuracy à Bouchet Hervé
Jarlier Dominique - Procuracy à Pireyre Jérôme
Dubois Étienne - Procuracy à Lacipiere Stéphanie
Viriot Jean-Claude - Procuracy à Vatin Thierry
Clignac Jean-Louis - Procuracy à Malinaud Hugues
Brochard Claude - Procuracy à Lardans Jacques
Crozet Elisabeth - Procuracy à Gay Lionel
Balisoni Daniel - Procuracy à Bodinat Louis-Emmanuel

MISE À JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au comité syndical de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

Considérant que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Le ou la Président(e) indique que la mise à jour du tableau des effectifs comprend :

- La création d'un emploi permanent au sein du cadre d'emploi des ingénieurs, consécutive à un avancement de grade ; La suppression de l'ancien emploi sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical après avis du Comité Social Technique
- La création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des emplois fonctionnel

GRADE	EMPLOIS BUDGETAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	18	0	18	18	14	0	14	14	4	0	4	4
<i>Emplois administratifs de direction</i>	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Directeur Général des Services	1		1	1	0		0	0	1		1	1
<i>Attachés territoriaux</i>	6	0	6	6	4	0	4	4	2	0	2	2
Attaché principal	2		2	2	1		1	1	1		1	1
Attaché	4		4	4	3		3	3	1		1	1
<i>Rédacteurs territoriaux</i>	4	0	4	4	4	0	4	4	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère cl	1		1	1	1		1	1	0		0	0
Rédacteur	3		3	3	3		3	3	0		0	0
<i>Adjoint administratifs territoriaux</i>	7	0	7	7	6	0	6	6	1	0	1	1
adjoint administratif territorial principal 1ère cl	2		2	2	2		2	2	0		0	0
adjoint administratif territorial principal 2ème cl	3		3	3	3		3	3	0		0	0
adjoint administratif territorial	2		2	2	1		1	1	1		1	1
Filière technique	6	0	6	6	3	0	3	3	3	0	3	3
<i>Ingénieurs territoriaux</i>	3	0	3	3	2	0	2	2	1	0	1	1
Ingénieur Hors classe	1		1	1	1		1	1	0		0	0
Ingénieur Principal	2		2	2	0		0	0	2		2	2
Ingénieur	3		3	3	2		2	2	1		1	1
<i>Techniciens territoriaux</i>	3	0	3	3	1	0	1	1	2	0	2	2
Technicien	1		1	1					1		1	1
Technicien Ppal 1ère classe	1		1	1					1		1	1
Technicien Ppal 2ème classe	1		1	1	1	0	1	1	0		0	0
TOTAL GENERAL	24	0	24	24	17	0	17	17	7	0	7	7

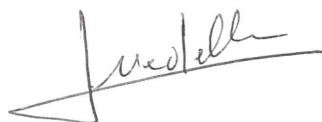
Un premier vote est intervenu afin de se prononcer sur l'adhésion au syndicat, laquelle est adoptée à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT POUR LOGICIELS AGEDI PROXIMA			Unanimité
		Votants	91 voix
Scrutin	Public	A voté	91 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	89 voix
Majorité relative des voix exprimées			
Pour		100,0 %	89 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			2 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Dans un second temps, le Comité syndical a procédé à la désignation de ses représentants au sein dudit syndicat ; le Président propose Monsieur Emmanuel PINTE en qualité de titulaire et Madame Marion SAUX en qualité de suppléante, lesquels ont été élus à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT POUR LOGICIELS AGEDI PROXIMA - Liste			Votée
		Votants	91 voix
Scrutin	Secret	A voté	91 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	88 voix
Majorité relative des voix exprimées			
Emmanuel Pinte (tit) + Marion Saux (sup) - Unanimité		100,0 %	88 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix

Le secrétaire de Séance,
Jean-Yves NEDELLEC



Pour ampliation certifié conforme,
Le Président,
Laurent COUDUN

